

République Française

Département

ARIEGE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

COMMUNE DE VERNAJOUL

Séance du 27 juin 2022

L'an Deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul FERRÉ, Maire, pour une séance extraordinaire.

Présents :

CAZAUD Sandrine, CHAUSSONNET-PONS Candice, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, GRELLET Lauriane, HOARAU Alain, MARIANI Stéphanie, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAIX Noël, ROUAN Thierry, SEILHAN David, TOURENQ Pierre.

Absent excusé (retardé) : M. MARTY Claude,

Secrétaire de séance : REGALON Sylviane.

**Travaux d'éclairage
public Chemin de la
Caoussade**

Date de la convocation
16 juin 2022

Date d'affichage
16 juin 2022

PROCURATIONS : 0

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

.....
Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés Chemin de la Caoussade.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune ; il s'élève à 18 600 € et la participation de la commune est estimée à 11 100 € après inscription sur un prochain programme d'éclairage public.

Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 65541.

**Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,**

- DEMANDE au SDE09 la réalisation des travaux d'éclairage public tels qu'énoncés ;
- ACCEPTE de financer la contribution au SDE09 pour un montant de 11 100 € (dans la limite de +/- 10 %) ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 à l'article 65541.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210903290-20220627-D-16-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.
Pour extrait conforme au registre.



Le Maire,
Jean-Paul FERRÉ